

Négociations annuelles 2017 : ... aboutirons-nous vers un consensus ???

Les négociations annuelles sur les salaires, sur les conditions de travail et l'embauche ont débuté le 20 février 2017 ■ Un bénéfice en très nette progression par rapport à 2015 avec un excédent de plus de 12 millions versus le budget ■ Les cinq organisations syndicales, pour la première fois, se mettent d'accord pour faire une intersyndicale et soutiennent trois propositions majeures ■ Si l'on a pu constater une discrète avancée de la Direction lors de la seconde réunion, ses propositions n'honorent pas pour autant l'investissement de l'ensemble des chronopostiers ■

Les propositions de la Direction

Réunion du 20/02/2017

- Montant global des augmentations salariales pour toutes les catégories socio-professionnelles : une enveloppe représentant 0,7% de la masse salariale, soit environ 875 000 € pour l'année 2017.

Réunion du 13/03/2017

- L'enveloppe passe de 0,7% à 0,8% de la masse salariale, soit environ 1M€
- Pour les ouvriers/employés : 1 augmentation de 0,8% (dont AG = 0,6% et AI= 0,2%)
- Pour tous les agents de maîtrise et tous les cadres non dirigeants, une augmentation de 0,8% en AI ;
- Pour les RSA : majoration de la prime (50 € maximum)



Comme l'habitude est une seconde nature, la Direction nous fredonne toujours la même rengaine avec, pour son cru 2017, son titre phare : « l'augmentation de l'assiette salariale » !

En effet, la Direction avance la hausse de l'assiette salariale en 2016 pour expliquer la faiblesse de l'enveloppe des augmentations. Même si nous ne perdons pas de vue que beaucoup de cadres ont été recrutés sur cette même période, nous considérons que brandir l'augmentation de la masse salariale pour justifier l'insuffisance de cette enveloppe est un prétexte tout trouvé pour une Direction qui demeure hostile à de vraies augmentations de nos salaires de base compte tenu des très bons résultats de l'entreprise depuis maintenant quelques années. Des résultats qu'elle n'aurait jamais pu obtenir sans notre investissement. Nous espérons que la Direction devienne raisonnable en revoyant sa copie !

Les trois propositions de l'intersyndicale

- ✓ Une augmentation de salaire au général de 1,7% pour les ouvriers, employés et agents de maîtrise ; Une augmentation de salaire au général de 1,7% pour les cadres n'ayant perçu aucune augmentation en 2016 et de 1,7% au mérite pour les autres cadres ;
- ✓ Un abondement de l'intéressement permettant de percevoir globalement un minimum de 2 500 € net pour les salaires les plus bas ;
- ✓ Un doublement de la prime RDI sans critère d'attribution et son extension à tous les régulateurs et salariés effectuant le traitement Chronofood ainsi que les opérateurs inter.

Les propositions de SUD

✓ Pas d'augmentation au mérite pour les agents de maîtrise

Des agents de maîtrise n'ont perçu aucune augmentation de leur salaire de base depuis au moins trois ans. C'est la raison pour laquelle SUD est farouchement opposé aux augmentations au mérite et demande une augmentation au général de 1,7% pour tous les agents de maîtrise.

✓ Revalorisation de la prime « vie chère » pour les DOM et la Corse : SUD demande une revalorisation de cette prime et son extension à l'ensemble des commerciaux domiens.

✓ Généralisation de la prime trimestrielle

SUD demande que la prime trimestrielle soit étendue à l'ensemble des employés et agents de maîtrise du siège.

✓ Temps plein pour les temps partiels non choisis et qui le désirent

SUD demande le passage à temps plein pour les salariés en CDI à temps partiel imposé et qui le souhaitent. Nous demandons que ces salariés puissent bénéficier de formation. De plus nous demandons que soit proposé aux trieurs à temps partiel imposé et s'ils le souhaitent des postes de chauffeurs à temps plein.

✓ Revalorisation de la prime d'ancienneté pour les plus de 20 ans d'ancienneté

Sud demande que la prime d'ancienneté pour les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté soit revalorisée.

✓ Revalorisation de la prime de transport DOM

Sud demande le passage de la prime de transport DOM de 50 € à 60 €

✓ Revalorisations de la grille salariale et des classifications

- Revalorisation de 2% de la grille des salaires
- Au bout de 7 ans d'ancienneté : passage de la classe A à la classe B

**Calendrier de la
prochaine NOA
20 mars**



Intéressement/participation

- Date du versement : fin avril
- En moyenne, pour les salaires < 25 000€ /an ⇒ versement de 2 584€ brut soit 2 377€ net
- En moyenne, pour les salaires > 25 000€/an ⇒ versement de 3 290€ soit 3 026€ net

SUD est la seule organisation syndicale qui n'a pas signé l'actuel accord « intéressement/participation » car le taux, qui jadis tablait aux alentours de 27%, n'avoisine aujourd'hui que les 14%. Quand on sait que la société Chronopost dégage de très bons résultats et qu'elle est performante depuis quelques années, il nous est inconcevable que ce taux soit aussi bas ! A la fin de l'année, un nouvel accord de trois ans sera renégocié. SUD espère que ce nouvel accord tiendra vraiment compte des très bons résultats de l'entreprise. Il faut que tous nos efforts, ceux de l'ensemble des chronopostiers, soient récompensés comme il se doit !

Fédération SUD PTT

Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

mail : sudptt@sudptt.fr

site : www.sudptt.org/chronopost/

Délégué syndical central

Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34

Délégué syndical central suppléant

Geoffroy ANDREJEWSKI
Tél : 06 99 54 14 37
Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR